

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Séance du 22 avril 2025****Délibération n°2025-33**

<p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☒ En exercice : 19 ☒ Présents : 16 ☒ Pouvoir(s) : 1 ☒ Votants : 17 ☒ Pour : 17 ☒ Contre : 0 ☒ Abstention : 0 <p>Date de convocation :</p> <p>15 avril 2025</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique UNI.</p> <p>Présents : Mesdames Dominique UNI, Gwenaëlle BELLET, Muriel GAIFFIER, Lysiane JULLIN, Isabelle JUHASZ, Laure BOSSAN, Fabienne FERRIER</p> <p>Messieurs Jean-Philippe GORON, Patrice BERTRAND, Olivier GAILLARD, Stéphane TOURNOUD, Fabrice GENOVESE, Michel MOTTUEL, Patrick GIROUD, Pierre CHEVALLIER, Jacques DUCROS</p> <p>Ont donné procuration : Jean-Marc BOURGOGNE a donné procuration à Fabienne FERRIER</p> <p>Membres absents excusés : Aurélie SEURAT</p> <p>Membres absents : Anthony PERREIRA</p> <p>Secrétaire de séance : Céline VEHIER, secrétaire de mairie</p>
---	---

OBJET : Tarifs de l'accueil périscolaire et de la cantine pour 2025/2026

Dominique UNI, Maire, rappelle à l'assemblée que depuis la rentrée 2024/25, la grille tarifaire de l'accueil périscolaire et de la cantine avait été modifiée afin de respecter les nouvelles réglementations de la CAF :

- Affichage d'un tarif « accueil méridien » dissocié du tarif du repas.
- Création d'une 8^{ème} tranche dans la grille QF (> 2101)

Pour la rentrée 2025/26, pas de changement majeur : la commission Éducation et Jeunesse propose de reporter l'augmentation de 0,06€/repas, suite à la hausse du coût du repas annoncée par le traiteur. Le repas passant de 3.69 € à 3.75 €.

HORAIRES	7h30-8h30	11h30-12h20	11h30 - 13h30			11h30-13h30	16h30-18h30
QF	ACCUEIL MATIN	ACCUEIL MIDI	REPAS	ACCUEIL MERIDIEN	TOTAL (repas + accueil méridien)	ACCUEIL MERIDIEN SANS REPAS PAI	ACCUEIL SOIR
0 à 300	0,94	1	3,75	0,11	3,86	2	1,47
301 à 600	0,94	1	3,75	0,51	4,26	2	1,47
601 à 900	1,06	1,1	3,75	1,01	4,76	2,2	1,7
901 à 1200	1,17	1,2	3,75	1,51	5,26	2,4	1,93
1201 à 1500	1,29	1,3	3,75	1,87	5,62	2,6	2,17
1501 à 1800	1,4	1,4	3,75	1,97	5,72	2,8	2,4
1801 à 2100	1,4	1,4	3,75	2,07	5,82	2,8	2,4
2101 et plus	1,4	1,4	3,75	2,07	5,82	2,8	2,4

MERCREDIS - 7h30 - 12h30		
	Enfants inscrits à l'école de Saint-Vérand	Enfants non-inscrits à l'école de Saint-Vérand
QF	par SEANCE et par enfant	par SEANCE et par enfant
0 à 300	4,8	9,5
301 à 600	5,4	10
601 à 900	6	10,5
901 à 1200	6,6	11
1201 à 1500	7,2	11,5
1501 à 1800	8,1	12
1801 à 2100	9,6	12,5
2101 et plus	9,6	13

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✘ **APPROUVE** la nouvelle tarification telle que présentée ci-dessus,
- ✘ **CHARGE** Madame le Maire, ou son représentant, de l'application de cette décision pour l'année scolaire 2025/2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Dominique UNI

